



## Concertation sur l'aménagement du complexe de Bellevue

### Observations du Comité pour la Loire de Demain concernant l'écoulement des crues en lit majeur et l'amélioration des continuités hydrauliques

**> Constat de carence d'entretien des dispositifs d'évacuation de crues et d'altération des continuités hydrauliques. Demande d'une réunion spécifique sur cette forte préoccupation dans le cadre du projet du complexe d'aménagement de Bellevue pour améliorer la situation et pour la prévention des risques.**

Lors de la réunion de concertation du 14 décembre 2021 à Basse-Goulaine, le Comité pour la Loire de Demain est intervenu pour souligner des insuffisances du projet vis-à-vis de l'écoulement des crues dans le lit majeur. En cause, la continuité hydraulique des évacuateurs de crue au nord et au sud du pont actuel. Par défaut d'entretien depuis une quinzaine d'années, des boisements importants se sont développés dans les prolongements immédiats de ces ouvrages ainsi que constaté lors d'une visite sur le terrain, en particulier :

- au nord du pont, l'aval de l'évacuateur nord est barré par une bande boisée de 50 mètres d'épaisseur qui fait obstacle à l'écoulement des eaux d'inondation depuis l'arrière du village de Bellevue vers la Prairie de Mauves. Le ruisseau du Plessis-Maillard contribuant à cette évacuation est également très encombré...
- au sud du pont, après la fosse de l'évacuateur correctement entretenue, l'écoulement des crues est d'abord contrarié dans son cours latéral par un promontoire de remblais ayant comblé une ancienne gravière, puis freiné par le boisement dense d'une parcelle transversale de 120 m d'épaisseur barrant la plaine alluviale depuis la route jusqu'au fleuve...

Comme pour le projet actuel où cette priorité est bien spécifiée, le maintien des conditions d'écoulement du fleuve pour la non aggravation des crues a été affirmée lors du programme précédent de travaux en 2002-2006 comme on peut encore le lire sur les panneaux d'information toujours présents sous le pont de Bellevue :

« *Le chantier prévoit l'aménagement du site afin de rétablir un écoulement en lit majeur proche de celui antérieur à la construction du pont (1971).* » Parmi les principales mesures prises à cette époque pour favoriser l'écoulement des crues : la réalisation de fosses de surcreusement sous les deux ouvrages de décharge, la suppression de remblais faisant obstacle, l'élargissement du passage des eaux sous une bretelle...

Compte tenu de la situation existante et des enjeux pour la population riveraine (village de Bellevue et vallée de la Divatte), il est nécessaire d'assurer la gestion des évacuateurs et leurs prolongements. Plus largement, à l'occasion de ce nouveau projet, la problématique des conditions d'écoulements dans le lit majeur doit faire l'objet d'une réflexion globale pour améliorer tant que possible les continuités hydrauliques et écologiques en cohérence avec le programme de rééquilibrage du lit de la Loire. Parmi les pistes de réflexion : l'aménagement de couloirs d'écoulement réservés, la suppression d'obstacles transversaux, la reconnexion et le raccordement de boires existantes en bordure de la Divatte (boires du Caillé et de Longue-mine, Boireau de St Sébastien)...

Le Comité pour la Loire de Demain demande donc que soit organisée dans le cadre de ce projet une réunion spécifique sur cette problématique essentielle.

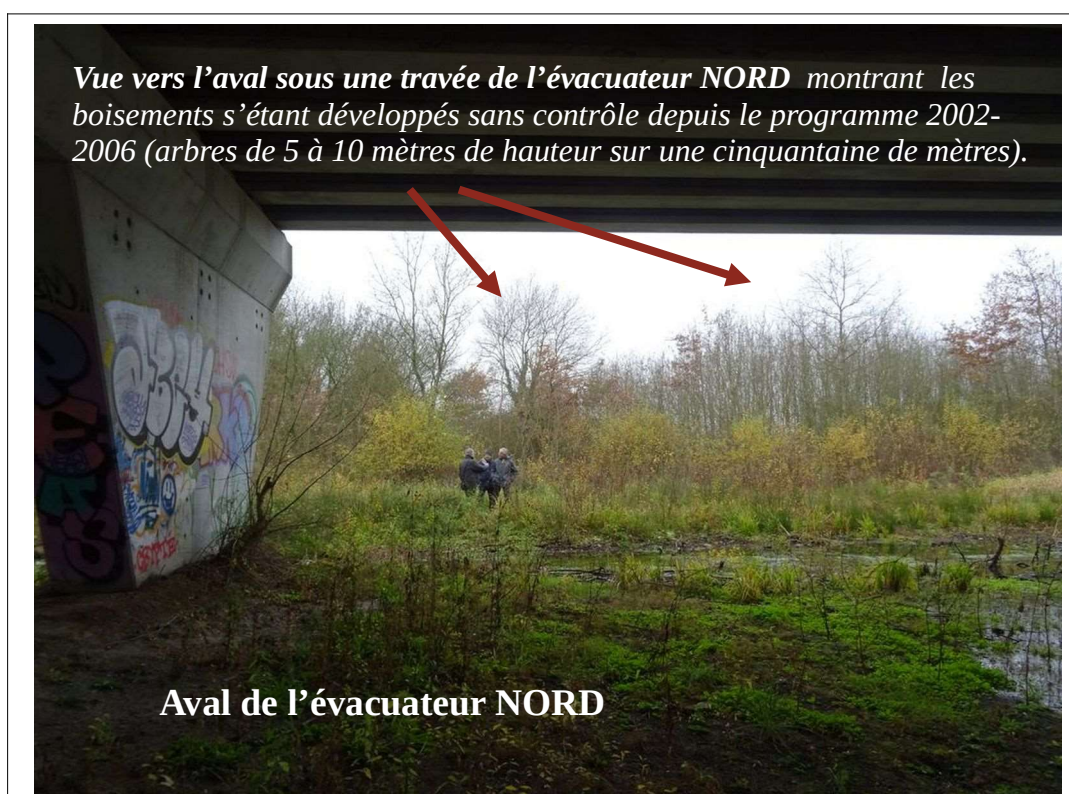
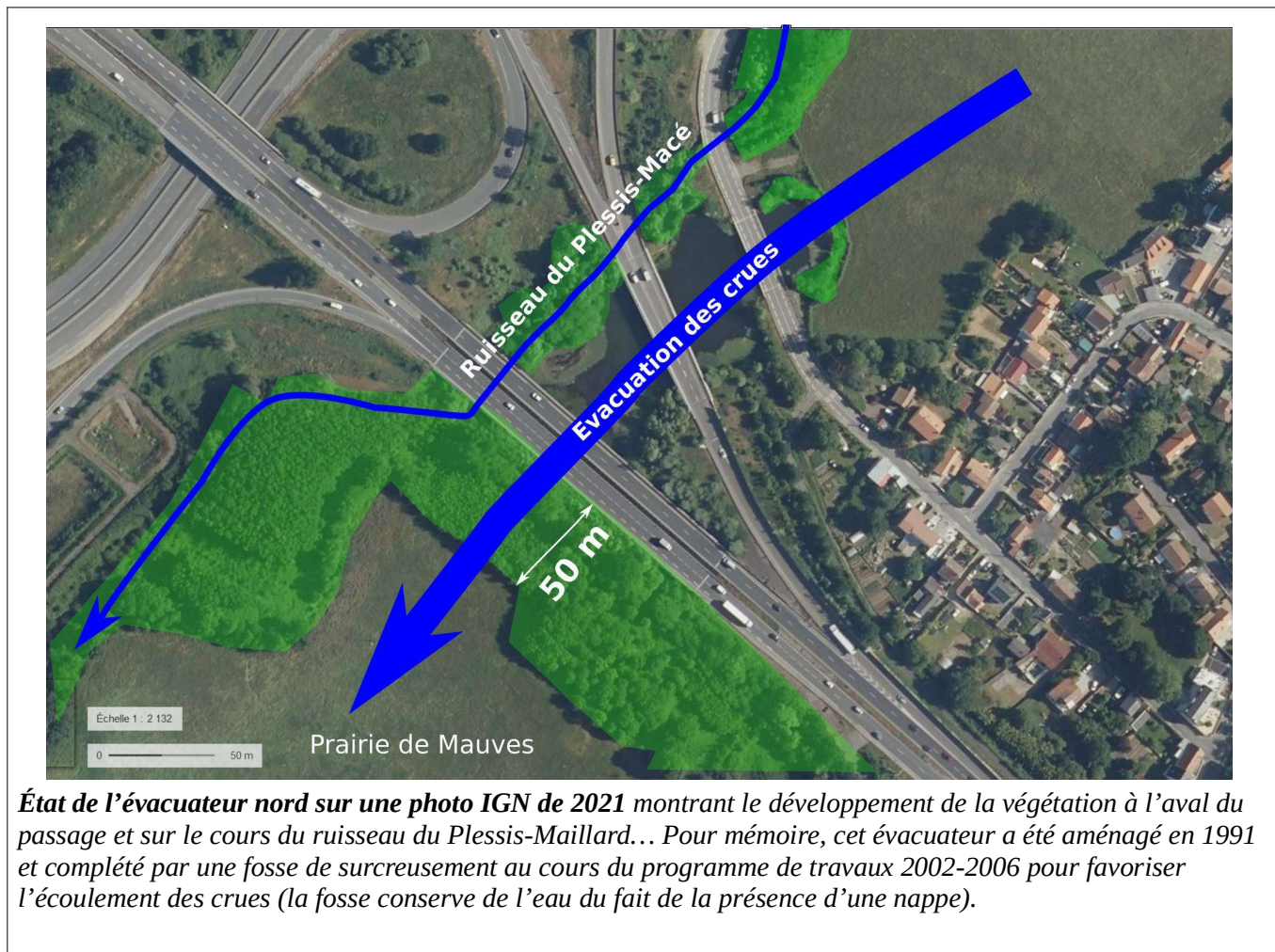
Pour le Comité de la Loire de Demain

le Président Jacques Birgand

\* En annexe, des photos et observations suite à notre visite sur le terrain.

## **Annexe : Observations lors de notre visite sur le terrain en décembre 2021 pour contribution à la réflexion...**

### **1 – Evacuateur NORD en rive droite (village de Bellevue)**



*Vue vers l'amont de la fosse de surcreusement et des trois ponts se succédant sur le passage d'évacuation des crues.*



*Le passage sous les ponts partiellement rempli d'eau n'est pas très encombré. A la différence des deux autres ouvrages, le pont le plus en amont correspondant à la rue des Roches, à faible tirant d'air et bordé de rambardes métalliques, constitue un frein à l'écoulement des crues. A signaler que cette route submersible a été rehaussée récemment pour faciliter l'accès au village...*

***Bordure boisée transversale***



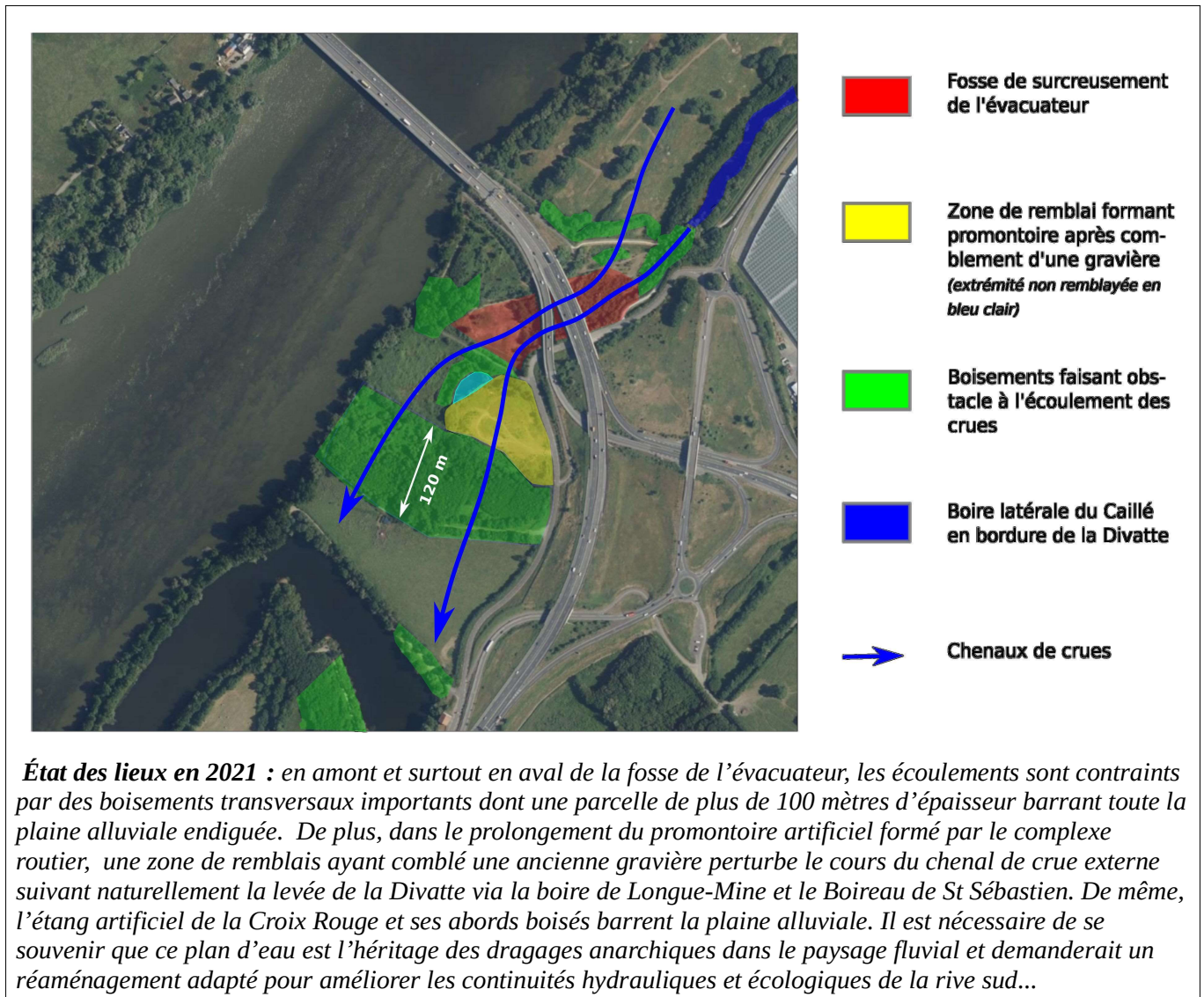
***Amont de la fosse de surcreusement au-dessus du pont de la rue des Roches. La bordure boisée transversale est à contrôler pour ne pas créer de frein à l'écoulement des eaux ou favoriser des embâcles...***



***Ruisseau du Plessis-Maillard après son passage sous la rue des Roches, au cours souvent encombré par des arbres et des embâcles. Ce ruisseau a été reprofilé en 2002-2006 pour favoriser son écoulement...***

## 2- Evacuateur SUD en rive gauche (Basse-Goulaine)

\* Le premier évacuateur au sud du pont a été aménagé en 1972 dans le cadre de la construction du pont. Sa largeur a été doublée en 1991 pour atteindre près de 110 m de section d'écoulement. Comme pour l'évacuateur nord, la fosse de surcreusement a été aménagée en 2002-2006.



L'évacuateur sud, constitué de quatre travées de 22 mètres et de deux demi-travées aux extrémités, offre une large section d'écoulement, sur près de 120 m... La fosse de surcreusement est offre une bonne évacuation, recouverte principalement de végétation herbacée.

## La zone remblayée formant promontoire

Parcelle boisée barrant la plaine alluviale de la levée de la Divatte jusqu'au **FLEUVE**



Vue vers l'aval de la zone remblayée formant promontoire à la suite de l'évacuateur et de la parcelle transversale attenante, densément boisée sur 120 m d'épaisseur, barrant totalement la plaine alluviale...

A

## Le dernier vestige de la gravière remblayée



l'extrémité du promontoire de remblais, bordée d'épais fourrés, le vestige de l'ancienne gravière comblée presque entièrement en 1991... Que penser de cette décharge en zone humide et inondable ?

## L'étang de la Croix Rouge



Malgré ses abords boisés, son usage pour le puisage des maraîchers et la pêche de loisirs, l'étang de la Croix Rouge ne s'intègre pas au paysage fluvial ni à son hydrologie, barrant la plaine alluviale jusqu'au bourrelet de berge où ne subsiste qu'une bande d'une dizaine de mètres. Sa forme et sa disposition sont un héritage direct des dragages anarchiques qui ont marqué le lit du fleuve. Son réaménagement devrait être étudié pour faciliter l'écoulement d'un chenal externe en période de crue le long de la Divatte et permettre une continuité entre les boires latérales existantes depuis l'amont du pont et le Caillé.

## La boire de Longue-Mine



La boire de Longue-Mine en bordure de la Divatte, qui rejoint le Boireau de Saint Sébastien, lui-même à l'exutoire du Marais de Goulaine... Tout en favorisant l'écoulement des crues, la remise en continuité des ces boires latérales pendant les hautes eaux du fleuve est un véritable enjeu écologique pour la Loire de demain...

CLD - Observations sur le terrain du 14 décembre 2021

Adresse courriel : [contact@loire-de-demain.fr](mailto:contact@loire-de-demain.fr) Site du CLD : [www.loire-de-demain.fr](http://www.loire-de-demain.fr)